



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision

Question écrite n° 38297

Texte de la question

M. Serge Poignant attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les vives inquiétudes des téléspectateurs quant à l'éventuelle remise en cause de la diffusion des émissions religieuses le dimanche matin sur la chaîne publique France 2. La diffusion de la messe dominicale revêt une très grande importance pour les personnes âgées, isolées ou dans l'incapacité de se déplacer. Il lui demande de bien vouloir préciser à la représentation nationale les perspectives de son action ministérielle tendant à maintenir ces émissions religieuses du dimanche matin.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir des émissions à caractère religieux diffusées le dimanche matin sur France 2. La ministre de la culture et de la communication tient à préciser que le projet de loi sur l'audiovisuel, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 27 mai 1999, ne met nullement en danger la diffusion d'émissions religieuses le dimanche matin sur France 2 et qu'il n'existe aucun projet visant à supprimer cette obligation qui incombe à la chaîne publique. Lors des débats au Parlement, plusieurs amendements avaient en effet été proposés par des députés qui souhaitaient, non pas supprimer cette diffusion, mais en rendre possible le partage entre France 2 et France 3. Confirmant la position de M. Didier Mathus, député de Saône-et-Loire et rapporteur du projet de loi, la ministre a indiqué que le Gouvernement n'était pas favorable aux modifications proposées. Elle a rappelé que la diffusion d'émissions religieuses le dimanche matin sur France 2 était une tradition bien ancrée et l'une des principales obligations de service public de France 2 en tant que « chaîne de rassemblement ». De plus, elle a ajouté qu'aucune modification ne pouvait être décidée sans concertation préalable avec les responsables des cultes concernés. Enfin, elle tient à préciser que dans le cadre des débats budgétaires, lors de la séance du 18 novembre 1999, il est apparu clairement que l'ensemble des groupes approuvait la position du rapporteur et du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Serge Poignant](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38297

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6909

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1444